

meurs, c'est-à-dire à des sourds, et je suis sûr qu'intérieurement ils pensaient qu'il n'y avait que des fumeurs qui eussent droit à la croix d'honneur. A quoi un littérateur est-il bon en effet? Je vous laisse à penser comment j'eus traité pendant le reste du voyage. Si je voulais descendre, il y avait toujours quelque jambe en travers de mon chemin, et quand je voulais rentrer, la portière m'était toujours fermée. Je riaais de ces niaiseries; mais je ne pouvais m'empêcher de penser à la position d'une pauvre femme au milieu de pareils rustres.

Il m'arriva peu de temps après quelque chose de mieux. J'étais monté en wagon à une petite station. A l'autre bout du compartiment se trouvait un monsieur qui fumait. Il y avait en face de lui une dame avec laquelle il faisait bon ménage, parce qu'il lui payait des gâteaux à chaque station. Au bout de peu de temps, je m'aperçus que mes voisins étaient gênés par la fumée. Je priai ce monsieur de mettre son cigare de côté. Il me répondit, d'un ton goguenard, et en continuant de fumer: « Vous dites donc que...? » Voyant à qui j'avais à faire, je répondis: « Je vous ai prié, monsieur, de ne pas fumer; vous ne tenez pas compte de mon observation; je ne vous dis plus rien. » Arrivé à une prochaine station, je demandai s'il y avait là un commissaire de police; on me répondit que oui, et je descendis pour lui faire ma plainte. Quand mon homme vit que c'était sérieux, il s'esquiva du wagon, il allait probablement entrer dans un autre, lorsque le commissaire l'appela. Pendant qu'il se rendait aux ordres de l'agent de l'autorité, la mangeuse de gâteaux s'avança pour prendre sa défense, en disant que j'étais un méchant homme, que son monsieur avait à peine fumé, et le commissaire se retournant de son côté, lui demanda sèchement de quoi elle se mêlait, qu'elle eût à s'occuper de ses affaires, etc. Alors le délinquant étant arrivé, le commissaire lui demanda qui il était. « Je suis dit-il, commis voyageur de la maison X de Paris. » — « Très bien; mais vous avez des papiers, un passeport. » Mon homme fut obligé d'exhiber tout cela. Le commissaire y prit l'adresse du patron, et renvoya le commis-voyageur en lui disant: « Vous pouvez aller, maintenant; vous recevrez bientôt de mes nouvelles. » Ces nouvelles c'était un bon petit procès-verbal, dont le coût équivalait à vingt-cinq francs! Mon homme revint tout penaud dans la voiture, et je vous prie de croire qu'il ne recommença pas. J'engage tous ceux qui ont à se plaindre d'un fumeur de chemin de fer à faire comme moi, ces messieurs seront bientôt plus raisonnables.

Auguste BERNARD.